

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 28 AVRIL 2011 à 18 H. 30

PRESENTS : Jean-Paul ROCHOIR – Colette VEYSSIERE – Catherine CLAVEL – Michel BORDERIE – Michel NIO – Nathalie TRAPY – Jean-Louis LANAU – Béatrice GUILIANELLI – Yves REMON – Nathalie BONNET – Olivier DUPUY – Thierry THOMAS – Jean-Claude FONVIEILLE – Jean-Paul GOUBIE – Pascale DELABROUSSE-MAYOUX – Jean-Marie LECOMTE – Christian GUIRAUD – Michel SEJOURNE (jusqu’au point VII).

POUVOIRS : Raphaëlle LAFAYE à Michel BORDERIE – Jacques MALMOUSTIER à Catherine CLAVEL – Bernard HENNION à Colette VEYSSIERE – Nathalie HEYSEN à Jean-Louis LANAU – Nathalie HIRIGOYEN à Michel NIO – Bernard PAUILLAC à Jean-Paul ROCHOIR – Jean-Claude CHAULET à Jean-Claude FONVIEILLE – Michel SEJOURNE à Christian GUIRAUD (à partir du point VIII).

ABSENTS : Nicolas MORAND-MONTEIL – Hélène VAN DE ZANDE-LUCAS.

≡ ■ ■ ■ ≡

Le Maire remercie Madame Tréboutte, Trésorière municipale, de sa présence à cette séance. Il se félicite à cette occasion des excellentes relations de travail existantes entre la ville et la Trésorerie.

≡ ■ ■ ■ ≡

Nathalie Trapy est élue secrétaire de séance.

≡ ■ ■ ■ ≡

Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal est adopté à l’unanimité.

≡ ■ ■ ■ ≡

Le Maire fait part des informations diverses qui seront abordées à la fin de la séance :

- Inventaire des éléments remarquables de paysage ou de patrimoine (PLU)
- Calendrier

FINANCES

I – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET GENERAL DE LA VILLE :

Le Maire informe que le Conseil Municipal est invité à procéder, dans un premier temps, à l’examen et au vote du compte administratif.

Ne pouvant participer ni au débat ni prendre part au vote, le Maire doit se retirer. Colette Veyssièrre, première adjointe au Maire, préside l’assemblée en l’absence du Maire.

Colette Veyssièrre rappelle que le compte administratif a pour objet de retracer l’exécution des différentes décisions budgétaires adoptées au cours de l’exercice : budget primitif (voté le 1^{er} avril 2010) et quatre décisions modificatives.

Il a pour vocation, tant en section d’investissement que de fonctionnement :

- d’arrêter les résultats définitifs à la clôture de l’exercice, qui peuvent faire apparaître soit un déficit, soit un excédent,
- de dégager les taux de réalisation.

L'exercice 2010 était marqué par la volonté :

- d'entreprendre des investissements structurants permettant à Prigonrieux de préparer son avenir, dans le respect d'une politique d'endettement réaliste,
- de maintenir la qualité de service à la population, tout en prenant soin de maîtriser l'évolution de coûts de fonctionnement.

Résultats financiers de l'année :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La ville a dégagé en 2010 un excédent de fonctionnement de 259 822,37 €, proche de celui réalisé en 2009 (-5,3 %).

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2010 s'élèvent à 2 571 992,41 € et diminuent de 3,8 % par rapport à 2009. Cette diminution est essentiellement due à l'absence, en 2010, d'une dépense d'ordre (régularisation comptable de l'acquisition des terrains d'assiette du lotissement des anciennes écoles). Les seules dépenses de gestion des services (charges à caractère général, charges de personnel et de gestion courante) ont enregistré une hausse de 7,2 % par rapport à 2009.

Les charges à caractère général (576 715,56 €) regroupent les achats stockés et non stockés (principalement fournitures diverses et petit équipement) et les prestations de services extérieurs (primes d'assurances, frais d'affranchissement, locations de matériels, prestations de services en tout genre, etc. ...). Ces dépenses ont progressé de 3,9 % (+ 21 K€) par rapport à 2009.

Les charges de personnel (1 208 809,74 €) constituent le premier poste de dépenses de la collectivité et représentent 55 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles ont progressé de 9,8 % entre 2009 et 2010, conformément aux prévisions du BP 2010.

Cette augmentation inclut :

- l'application du principe Glissement-Vieillesse-Technicité ;
- la prise en charge de la rémunération des deux agents en Contrat Unique d'Insertion ;
- la prise en charge complète de la rémunération d'un agent en demi-traitement en 2009 ;
- la prise en charge de la rémunération des 4 agents recrutés les 4 derniers mois de l'année pour le fonctionnement de la micro-crèche.

Les autres charges de gestion courante (336 540,85 €) sont composées des indemnités des élus, de contingents et participations obligatoires (contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours et aux syndicats intercommunaux) et de subventions accordées aux associations locales. Elles augmentent de 4 % par rapport à 2009 compte tenu de la hausse des contributions aux organismes de regroupement (+ 8 K€) et des subventions aux associations locales (+ 5 K€).

Les charges financières (45 081,76 €) diminuent de 16,5 % entre les deux exercices (- 9 K€), conséquence d'un volume d'emprunt inchangé en 2010.

Les charges exceptionnelles (7 649,07 €), en hausse de 5 K€, se limitent essentiellement au versement d'une rente viagère à une bénéficiaire et au remboursement d'un titre de recette perçu à tort.

Les opérations d'ordre de transfert (397 195,43 €) diminuent fortement entre les deux exercices (- 241 K€) en raison de l'absence, en 2010, d'opérations comptables suite à des cessions de biens immobiliers.

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 2 831 814,78 €, sont en diminution de 4 % par rapport à 2009.

Les recettes de gestion des services (vente de produits, impôts et taxes, dotations de l'Etat, ...) progressent de 4,7 % par rapport à 2009.

Les atténuations de charges (64 991,74 €) regroupent les remboursements sur rémunérations (risque maladie et contrats aidés). Elles sont en forte progression (+ 48 K€) par rapport à 2009 compte tenu du remboursement par l'Etat de la rémunération des deux agents en Contrat Unique d'Insertion.

Les ventes de produits et prestations de services (196 374,53 €) sont restées stables entre 2009 et 2010. Elles prennent en compte les participations des familles au titre des restaurants d'enfants, du Centre de Loisirs et des premiers mois de fonctionnement de la micro-crèche.

Les impôts et taxes (1 467 496,91 €) comprennent les produits des trois « taxes ménages » (taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties), et diverses taxes indirectes telles que les droits de mutation et la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles.

Ce poste budgétaire constitue l'essentiel des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité (53 %).

Ces impôts et taxes sont en progression de 4 % par rapport à 2009 :

- la hausse du produit fiscal (C/7311) s'élève à 5 % : elle est imputable à la progression des bases d'imposition et à l'augmentation de 1 % des taux d'imposition fixée par le Conseil Municipal.

La taxe perçue par l'Etat pour insuffisance de logements sociaux (inscrite au budget primitif au compte 014) est directement prélevée sur ces contributions.

- le produit de la taxe afférente au droit de mutation (C/7381) est très fortement en baisse par rapport à 2009 (- 12 K€).

- le produit de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles (C/7388) est de 16 K€ en 2010, en faible progression (+ 4 K€) par rapport à 2009.

Les dotations et subventions constituent, avec 978 770,53 €, la deuxième source de financement de la section de fonctionnement. Elles progressent de 2,2 % entre 2009 et 2010.

Les autres produits de gestion courante (36 438,52 €) diminuent légèrement (- 3 K€) en raison de la diminution des loyers perçus par la ville en 2010 (maison de la Cale). Le volume des Participations pour Voirie et Réseaux est stable entre 2009 et 2010 (3 K€).

Les produits exceptionnels (9 000,29 €) diminuent très fortement en raison de l'absence d'opérations de transfert, vers le budget annexe du lotissement des anciennes écoles, des terrains d'assiette de ce lotissement.

Les opérations d'ordre de transfert (78 532,82 €), en diminution de 16 % par rapport à 2009, regroupent les travaux en régie effectués par le service technique (entretien de la voirie et des bâtiments).

L'intérêt de cette écriture comptable des travaux en régie est de permettre le remboursement de la TVA sur ces opérations, celles-ci apparaissant également en dépenses d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement laisse apparaître un déficit de 253 614,35 € sur l'exercice 2010.

En intégrant le résultat 2009 (461 334,67 €), le résultat de clôture 2010 s'élève en investissement à 207 720,32 €. Cet excédent sera repris en recette d'investissement au sein du budget 2011.

Les dépenses d'investissement de l'année s'élèvent à 1 216 783,32 €, en progression de 31 % par rapport à 2009. Elles se répartissent en trois grandes catégories :

Les dépenses d'équipement (frais d'études, achats de biens durables, constructions, aménagements de bâtiments, travaux d'infrastructure, ...), d'un montant de 972 408,54 €, sont en progression de 53 % par rapport à 2009. Elles représentent 80 % du total des dépenses d'investissement, contre 69 % en 2009.

Les principales dépenses d'équipement ont été les suivantes :

- aménagement de la Mairie	189 K€
- voirie (programme annuel de réfection, parking micro-crèche, viabilisation ZA Blanzac, PVR, ...)	189 K€
- acquisitions foncières	179 K€
- agrandissement de la salle de sports	175 K€
- aménagement du centre-ville	83 K€
- travaux de bâtiments (aménagement micro-crèche, faux plafonds restaurant d'enfants du bourg, ...)	67 K€

- achats divers (informatique, mobilier, ...)	20 K€
- achats véhicules (tracteur, élévateur)	22 K€
- autres	48 K€

Ces dépenses d'équipement se répartissent entre les travaux neufs (aménagement Mairie, acquisitions foncières, agrandissement salle de sports, aménagement centre-ville) pour 64 % et les travaux « récurrents » (entretien patrimoine, achats matériels, ..) pour 36 %.

Les dépenses d'ordre (amortissements des subventions, éclairage public), d'un montant de 35 769,24 €, ne représentent que 3 % du total des dépenses d'investissement.

Le remboursement de la dette, d'un montant de 164 807,91 €, est en diminution de 8 % par rapport à 2009 en raison de l'absence de prêts contractés en 2010.

L'encours total de la dette s'élève à 324 € par habitant, contre 766 € pour les communes de même strate. Ce montant est en diminution de 14 % par rapport à 2009.

A ce remboursement de la dette s'ajoute le remboursement des annuités au Syndicat Départemental d'Energies (42 219,99 €).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 963 168,97 €.

Elles sont marquées :

- par l'absence de nouveaux emprunts ;
- par l'affectation partielle du résultat 2009 (274 518,79 €) en investissement ; l'autre part (200 000 €) est intégrée au résultat de clôture du budget général.

Les recettes 2010 se composent essentiellement de fonds propres (81 %), répartis entre :

- les reports des excédents 2009 (274 518,79 €),
- les produits du FCTVA de 95 962 € et de la Taxe Locale d'Équipement (12 130 €),
- les amortissements (395 875,43 €).

Les subventions (174 695,51 €) correspondent à une partie des aides financières versées par les partenaires de la ville (Etat et Conseil Général) pour les projets actuellement soldés (aménagement de la Mairie et agrandissement de la salle de sports) ou en cours de réalisation (aménagement du centre-ville).

Globalement, la situation financière de la collectivité se maintient à un bon niveau. La collectivité continue à dégager une capacité d'autofinancement positive, ce qui lui assure une marge de manœuvre pour autofinancer ses investissements.

De plus, la diminution de la charge de la dette permet d'envisager le financement de projets structurants par la souscription de nouveaux emprunts.

Toutefois, seule une évolution maîtrisée des charges comparativement aux produits permettra de maintenir à l'avenir cet avantage.

En effet, le poids des charges structurelles (charges de personnel + contingents + charges financières) reste élevé, alors que les marges de manœuvre fiscales sont limitées.

Le solde net positif de trésorerie reste un élément fort de la gestion municipale : la commune n'a mobilisé aucune ligne de trésorerie depuis plus de cinq ans.

La Trésorière municipale souligne la parfaite concordance entre le compte administratif de la ville et le compte de gestion élaboré par la Trésorerie.

Elle confirme la progression des charges à caractère général et de personnel, la diminution globale des recettes de fonctionnement en l'absence de produits de cession d'immobilisation et le résultat de fonctionnement positif pour l'exercice (259 K€).

Elle précise que la répartition des recettes de fonctionnement (52 % pour la fiscalité, 35 % pour les dotations et 8 % pour les produits courants) laisse une marge de manœuvre pour optimiser les produits courants de fonctionnement (location salles, restauration scolaire, ...).

Enfin, elle souligne la bonne capacité d'autofinancement de la ville (627 K€), stable sur les récents exercices, et la phase de désendettement de la ville en cours.

Jean-Louis Lanau souhaite obtenir des précisions sur les marges de manœuvre existantes en matière de produits courants.

La Trésorière municipale précise que ces marges de manœuvre résultent d'un choix politique de la ville : gratuité ou non des salles pour les associations, modulation des tarifs périscolaires selon la situation des familles, ... La commune se situe actuellement dans la moyenne des comportements quant à l'utilisation des services et des équipements par les usagers.

Pascale Delabrousse-Mayoux indique que son intervention d'il y a un an se confirme aujourd'hui : la hausse des taux de 1 % votée par la commune est inférieure à l'augmentation réelle payée par les contribuables.

A une interrogation de Jean-Claude Fonvieille, Colette Veyssière précise que le montant annuel payé par la ville pour l'insuffisance de logements sociaux s'élève à 25 000 €.

La Trésorière municipale quitte la salle.

Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue (21 pour – 3 abstentions), le Conseil Municipal :

- constate, pour le budget général, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- arrête les résultats définitifs tels que repris dans les documents ci-joints.

Retour de la Trésorière municipale.

II – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET ANNEXE « HOTEL D'ENTREPRISES » :

Colette Veyssière indique que le compte administratif 2010 du budget annexe « Hôtel d'entreprises » fait apparaître en **fonctionnement** un excédent de 29 716,67 € (correspondant principalement aux loyers perçus), et à un excédent d'**investissement** de 16 865,04 €.

L'excédent de l'exercice 2010 (46 581,71 €), intégré au résultat de clôture 2009 (23 437,71 €), entraîne un résultat de clôture 2010 excédentaire de 44 190,30 €.

La Trésorière municipale quitte la salle.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- constate, pour le budget annexe « Hôtel d'entreprises », les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- arrête les résultats définitifs tels que repris dans les documents ci-joints.

Retour de la Trésorière municipale.

III – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES ANCIENNES ECOLES » :

Colette Veyssière indique que compte administratif 2010 du budget annexe « Lotissement des anciennes écoles » fait apparaître en **fonctionnement** un excédent de 84 351,17 €, et un déficit d'**investissement** de 219 639,72 € à la suite d'opérations de comptabilisation de stocks.

Le déficit de l'exercice 2010 (- 135 288,55 €), intégré au résultat de clôture 2009 (4 777,56 €), entraîne un résultat de clôture 2010 déficitaire de 130 510,99 €.

La Trésorière municipale indique que ce budget annexe comporte une double particularité : tout d'abord, il n'est pas intégré dans un budget « classique » pour permettre que les opérations propres au lotissement apparaissent plus clairement. Par ailleurs, le fonctionnement de ce budget annexe s'apparente à celui d'une entreprise, avec la production et la vente d'un bien (terrains) non destiné à rester dans le patrimoine de la ville, à la différence des autres réalisations municipales (bâtiments, voirie, ...). Cette particularité implique qu'une comptabilité des stocks soit tenue.

Christian Guiraud s'interroge sur le fait que deux budgets de fonctionnement et d'investissement perdurent.

La Trésorière municipale précise qu'il s'agit d'un même budget, mais comportant des sections de fonctionnement et d'investissement. Les opérations réelles (travaux, achats, ...) sont réalisées en section de fonctionnement car elles ne sont pas destinées à être intégrées au patrimoine de la ville. La section d'investissement permet la valorisation de ces biens à vendre.

La Trésorière municipale quitte la salle.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- constate, pour le budget annexe « Lotissement des anciennes écoles », les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- arrête les résultats définitifs tels que repris dans les documents ci-joints.

Retour de la Trésorière municipale et du Maire. Le Maire reprend la présidence de la séance.

IV – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 DU BUDGET GENERAL DE LA VILLE :

Colette Veyssière indique qu'il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2010 du budget général de la ville au sein du budget 2011 :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS 2010	REALISATIONS 2010

DEPENSES	2 571 992,41	1 216 783,32
RECETTES	2 831 814,78	963 168,97
RESULTAT DE L'EXERCICE	259 822,37	-253 614,35

EXCEDENT REPORTE N-1	474 518,79	461 334,67
<i>Part affecté à l'investissement</i>	274 518,79	

DEFICIT DE CLOTURE		
EXCEDENT DE CLOTURE	459 822,37	207 720,32
Besoin d'autofinancement	0,00	

<i>Affectation des résultats au budget 2011</i>	<i>459 822,37</i>
Compte 1068 de la section d'investissement	259 822,37
Compte 002 de la section de fonctionnement	200 000,00

Jean-Claude Fonvieille s'interroge sur la nécessité de laisser un montant de 200 000 € en section de fonctionnement.

Colette Veyssièrè et la Trésorière municipale précisent qu'il s'agit avant tout d'une mesure de prudence puisque les fonds affectés en investissement ne peuvent plus être transférés en fonctionnement en cas de besoin ; il s'agit donc d'une mesure de précaution permettant de conserver une somme en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal affecte comme décrit ci-dessus le résultat de l'exercice 2010 du budget général de la ville au sein du budget de l'exercice 2011.

V – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 DU BUDGET ANNEXE « HOTEL D'ENTREPRISES » :

Colette Veyssièrè indique qu'il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2010 du budget annexe « Hôtel d'entreprises » au sein du budget 2011 :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
----------------	----------------

	REALISATIONS 2010	REALISATIONS 2010
DEPENSES	4 668,10	8 964,08
RECETTES	34 384,77	25 829,12
RESULTAT DE L'EXERCICE	29 716,67	16 865,04
DEFICIT REPORTE N-1		-2 391,41
EXCEDENT REPORTE N-1 <i>Part affecté à l'investissement</i>	25 829,12 25 829,12	
DEFICIT DE CLOTURE		
EXCEDENT DE CLOTURE	29 716,67	14 473,63
Besoin d'autofinancement	0,00	

<i>Affectation des résultats au budget 2011</i>	<i>29 716,67</i>
Compte 1068 de la section d'investissement	0,00
Compte 002 de la section de fonctionnement	29 716,67

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal affecte comme décrit ci-dessus le résultat de l'exercice 2010 du budget annexe « Hôtel d'Entreprises » au sein du budget de l'exercice 2011.

VI – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2011 :

Colette Veyssière informe que compte tenu des dépenses proposées dans le cadre du budget primitif 2011 et des recettes attendues, il est proposé d'augmenter les taux d'imposition de 2 % en 2011 :

TAXES	TAUX 2010	TAUX 2011
Taxe d'habitation	12,85 %	13,11 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,13 %	22,57 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	89,15 %	90,93 %

Le produit fiscal attendu est estimé à 1 460 313 €.

A ce produit s'ajoutera l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes au titre du transfert des charges et des produits ; cette dernière a été arrêtée à 60 276 €.

Christian Guiraud s'inquiète de l'augmentation du taux d'imposition proposé par le Conseil Municipal dès lors que Pascale Delabrousse-Mayoux a indiqué que l'augmentation réelle pour les contribuables était plus élevée.

Pascale Delabrousse-Mayoux rappelle que le taux voté par le Conseil Municipal est inférieur à l'augmentation enregistrée par les contribuables sur leurs feuilles d'impôt.

La Trésorière municipale confirme cet état de fait puisque même en l'absence d'une hausse des taux, le produit des impôts augmente avec la progression des bases d'imposition. Celle-ci est décidée par l'Etat et s'élève en moyenne à 1,5 % par an.

Michel Nio précise que le taux de la taxe d'ordures ménagères n'a pas évolué depuis quatre années alors que le produit de la taxe est en hausse compte tenu de l'évolution des bases.

Jean-Claude Fonvieille indique qu'il votera contre cette augmentation des taux : il juge celle-ci très importante pour les ménages dans un contexte d'augmentation générale et de stagnation des salaires.

Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue (18 pour – 7 avis contraires), le Conseil Municipal adopte les taux d'imposition proposés ci-dessus pour l'année 2011.

VII – DECISION MODIFICATIVE N° 2011-01 :

Colette Veyssière indique que les sommes prévues au budget général et au budget annexe « Hôtel d'entreprises » s'avérant insuffisantes, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits présentés ci-dessous.

Cette décision modificative prend notamment en compte les affectations de résultat de l'exercice 2010.

BUDGET GENERAL

Fonctionnement

Article		Dépenses	Recettes	Observations
011	Charges à caractère général	5 985,00		
617	Etudes et recherches	4 785,00		Etude marché
6226	Honoraires	1 200,00		Affaire Roussarie
022	Dépenses imprévues	30 000,00		
023	Virement à l'investissement	292 896,00		
002	Résultat de fonctionnement reporté		200 000,00	
73	Impôts et taxes		88 486,00	
7311	Contributions et taxes		83 313,00	Produit impôts locaux
7323	Versement GIR		5 173,00	Notification officielle
74	Dotations		40 395,00	
7411	Dotation forfaitaire		5 052,00	Notification officielle
74121	Dotation de solidarité rurale		14 602,00	Notification officielle
74127	Dotation nationale de péréquation		21 170,00	Notification officielle
748314	Dotation unique spécifique (TP)		3 819,00	Notification officielle
74833	Attribution Etat - Compensation TP		-4 125,00	Notification officielle
74834	Attribution Etat - Compensation TF		-372,00	Notification officielle
74835	Attribution Etat - Compensation TH		249,00	Notification officielle
TOTAL		328 881,00	328 881,00	

Investissement

Article		Dépenses	Recettes	Observations
100	Opérat. diverses	3 000,00		
105-2313	Aménagement micro-crèche	3 000,00		Complémt subvention CAF
104	Voirie	70 000,00		
104-2315	Aménagement Place du G. Loiseau	50 000,00		
104-2315	Réfection voies communales	20 000,00		
105	Travaux bâtiments	20 000,00		
105-2313	Aménagement micro-crèche	20 000,00		Complémt subvention CAF
121-2313	Aménagement Mairie	10 000,00		
122-2313	Aménagement de la salle de sports	10 000,00		Honoraires maîtrise œuvre
123	Aménagement des Junies	145 000,00		
123-2315	Aménagement du secteur	100 000,00		Aménagemt trottoirs et route
123-2315	Aménagement bords de Gouyne	45 000,00		Coulée verte
124-2315	Aménagement de la RD 32	145 000,00		1ère tranche de travaux
020	Dépenses imprévues	30 000,00		
125-2313	Réserve pour travaux futurs	258 929,69		
001	Report excédent d'investissement		207 720,32	Affectation du résultat
021	Virement de section de fonctionnt		292 896,00	Affectation du résultat
1068	Report excédent de fonctionnemnt		259 822,37	Affectation du résultat
119-1641	Emprunt		-100 000,00	Aménagement centre-ville
105-1316	Subvention micro-crèche		17 491,00	Subvention CAF
124-1331	Subvention aménagement RD 32		14 000,00	Subvention DGE 2010

TOTAL	691 929,69	691 929,69
--------------	-------------------	-------------------

BUDGET ANNEXE "HOTEL D'ENTREPRISES"

Fonctionnement

Article		Dépenses	Recettes	Observations
011	Charges à caractère général	0,00		
60631	Fournitures d'entretien	770,00		Virement de crédits
022	Dépenses imprévues	-770,00		Virement de crédits
023	Virement à l'investissement	29 716,67		Affectation du résultat
002	Résultat de fonctionnement reporté		29 716,67	Affectation du résultat

TOTAL	29 716,67	29 716,67
--------------	------------------	------------------

Investissement

Article		Dépenses	Recettes	Observations
2313	Constructions	44 190,30		Divers
001	Report excédent d'investissement		14 473,63	Affectation du résultat
021	Virement de section de fonctionnt		29 716,67	Affectation du résultat
TOTAL		44 190,30	44 190,30	

Christian Guiraud souhaite savoir si les chiffres du budget primitif changent avec cette décision modificative.

Colette Veyssière précise qu'il s'agit d'une modification du budget primitif, compte tenu notamment des décisions d'affectation des résultats 2010.

Jean-Louis Lanau rappelle qu'il convient de réaliser l'emprunt rapidement en raison de la hausse actuelle des taux d'intérêt.

Colette Veyssière précise que les propositions des organismes bancaires sont en cours d'analyse par le cabinet conseil Finance Active.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette décision modificative n° 1.

VIII – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :

Départ de Michel Séjourné qui donne pouvoir à Christian Guiraud.

Jean-Louis Lanau indique que les crédits figurant à l'article 65738 « Subventions de fonctionnement - autres organismes » (subventions aux associations) du budget général de la ville ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution.

Seules les subventions aux associations ayant déposé un dossier complet de demande d'aide financière sont proposées au vote. Les associations aux dossiers incomplets verront leurs demandes de subventions examinées par le Conseil Municipal lorsque leurs dossiers auront été complétés.

Les propositions de subvention sont les suivantes :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT 2011
AAPPMA (pêche)	180,00
FOOTBALL CLUB	12 000,00
PETANQUE CLUB	200,00
RUGBY CLUB	5 000,00
SECTION GYMNASTIQUE FOYER LAÏQUE	100,00
TENNIS CLUB PRIGONTIN	1 500,00
UNION DES CYCLOTOURISTES PRIGONTINS	500,00
TOTAL	19 480,00

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT 2011
COMITE DES FETES DE PEYMILOU	1 200,00
COMITE JUMELAGE PRIGONRIEUX/CHARLEMAGNE	300,00
FOYER LAÏQUE DE PRIGONRIEUX	1 500,00
LA BANDE A MICHEL	150,00
TOTAL	3 150,00

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT 2011
FCPE	300,00
FNACA	70,00
PEP'S	900,00
PRIGONRIEUX SOLIDARITE	7 000,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	100,00
UNION PERIGOURDINE MUTILES (UPMRAC)	70,00
UNION PERIGOURDINE MUTILES (UPMRAC) <i>commémorations</i>	80,00
TOTAL	8 520,00

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DIVERSES

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT 2011
AGE D'OR	900,00
ASSO. COMMERÇANTS ET ARTISANS (ACAP)	500,00
CONSERVATOIRE RIVES DORDOGNE	21,00
ECOLE ELEMENTAIRE BOURG (Classe découverte)	3 600,00
SOCIETE DE CHASSE SAINT HUBERT	700,00
SOS VIES DE CHIENS	150,00
VOISINS D'HUGO	50,00
TOTAL	5 921,00

TOTAL GENERAL	37 071,00
----------------------	------------------

Pour rappel, et au cours de sa séance du 27 janvier 2011, le Conseil Municipal a attribué la subvention suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT 2011
<i>ECOLES (spectacles culturels : 5 € / élève)</i>	1 665,00
TOTAL	1 665,00

Jean-Claude Fonvieille rappelle la promesse faite par Jean-Louis Lanau lors de l'assemblée générale du Rugby Club Prigontin de revoir la situation si les résultats étaient là. Les résultats étant présents, une augmentation de la subvention est attendue.

Christian Guiraud souhaite connaître les missions de l'association « Les voisins d'Hugo ».

Jean-Louis Lanau précise que « Les voisins d'Hugo » est une association de quartier qui organise des animations (vide grenier, repas, ...) sur la commune.

Jean-Louis Lanau rappelle que le montant des subventions versées aux associations n'est pas exclusivement lié aux résultats sportifs. Il ajoute qu'au delà de la subvention, la commune apporte des aides aux associations sous la forme de prêts de salles, de mise à disposition de personnel, ...

Le Maire précise que ces aides se sont élevées en 2010 à 129 783 €, dont 23 895 € pour le Rugby Club Prigontin. Ces aides comprennent par exemple le prêt de salles et du club house pour 2 400 €, l'éclairage du complexe sportif pour 3 000 €, la mise à disposition du personnel (traçage des terrains, manifestations, ...) pour 2 440 €.

Jean-Claude Fonvieille demande d'où vient la somme relative au prêt de salles. Jean-Louis Lanau et Colette Veyssière précisent qu'il s'agit de calculer le coût d'immobilisation de ces équipements ; le chauffage, l'éclairage, l'entretien de ces salles sont payés par la collectivité et il faut en tenir compte. Christian Guiraud trouve intéressant ce calcul mais le juge mesquin.

Jean-Claude Fonvieille précise que c'est le club de rugby qui trace les terrains le dimanche matin. Le Maire et Michel Borderie s'inscrivent en faux.

Yves Rémon et Jean-Paul Goubie ne participent ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue (21 pour – 2 abstentions), le Conseil Municipal approuve l'attribution de ces subventions telles que proposées ci-dessus au titre de l'exercice 2011, et autorise le Maire à accomplir les formalités administratives.

TRAVAUX - MARCHES

IX – ETUDE DE L'AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU COMPLEXE SPORTIF :

Michel Borderie rappelle que le projet d'amélioration de l'éclairage du terrain d'entraînement de football au complexe sportif (terrain contigu à la salle de sports) est inscrit au budget primitif 2011. Cet éclairage n'est actuellement pas aux normes et demeure insuffisant pour permettre au club de s'entraîner en soirée dans les meilleures conditions.

En vertu de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, ce dernier a vocation à effectuer l'étude et la maîtrise d'ouvrage du projet.

Pour permettre au Syndicat de prendre en compte ce projet, il importe d'en effectuer la demande.

Jean-Claude Fonvieille propose que le Syndicat soit également saisi d'une étude pour l'éclairage du terrain contigu à celui du football.

Michel Borderie précise que l'étude de l'éclairage du terrain d'entraînement du football constitue une demande très ancienne du club et que l'éclairage de ce second terrain serait très coûteux. Le Maire ajoute qu'il ne s'agit pas d'une simple étude mais d'un préalable à la réalisation de travaux qui ont déjà été approuvés lors du budget primitif 2011.

Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue (23 pour – 2 avis contraires), le Conseil Municipal :

- **accepte dans l'intention le principe de cette opération d'amélioration de l'éclairage du terrain d'entraînement de football au complexe sportif ;**
- **décide de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies ;**
- **mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.**

X – APPROBATION DU PROGRAMME DE VOIRIE 2011 ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES :

Michel Borderie rappelle que le budget primitif 2011 prévoit une enveloppe financière en vue de la réfection de voies communales. Le programme des travaux comprend le renouvellement des revêtements, la préparation des chaussées étant effectuée par le service technique municipal.

Les voies retenues au titre du programme de voirie 2011 sont les suivantes :

Impasse des Galubes
Route de la Cloucaude
Impasse de Borie Basse
Rue Maryse Bastié
Rue Jean Moulin
Rue Jacques Prévert
Rue du Rieu Profond
Rue Pablo Neruda
Parking club house et vestiaires neufs au complexe sportif.

Conformément aux dispositions du code des marchés publics, il est proposé de recourir, pour la réalisation de ces travaux, au lancement d'une procédure adaptée pour la consultation des entreprises.

A une question de Jean-Claude Fonvieille, le Maire précise que la maîtrise d'œuvre de ces opérations est assurée par le service technique municipal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve le programme de voirie 2011 tel que proposé ci-dessus ;**
- **autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux ;**
- **autorise le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

XI – ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE : LANCEMENT D'UN MARCHÉ A BONS DE COMMANDE :

Michel Borderie indique que chaque année, la ville réalise des travaux d'entretien de la voirie communale. Certains de ces travaux sont effectués par le service technique municipal mais la plupart doivent être confiés à une entreprise spécialisée.

L'actuel marché à bon de commande passé avec l'entreprise Colas est arrivé à son terme. Le nouveau marché à bons de commande aurait une durée d'un an et pourrait être renouvelé deux fois par reconduction expresse de la personne responsable du marché. Le montant minimum des travaux à réaliser par an serait de 10 000 € HT et le montant maximum de 50 000 € HT.

Conformément aux dispositions du code des marchés publics, il est proposé de recourir, pour la mise en œuvre de ce marché à bons de commande, au lancement d'une procédure adaptée pour la consultation des entreprises.

Christian Guiraud souhaite savoir comment l'entreprise lauréate du marché est sélectionnée. Le Maire et Michel Borderie précisent que le choix s'effectue au vu d'un bordereau de prix unitaire complété par chaque soumissionnaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ***approuve le projet de marché à bons de commande pour les travaux d'entretien de la voirie communale et fixe la durée de celui-ci à un an, avec possibilité de renouvellement deux fois par reconduction expresse et les seuils annuels à 10 000 € HT minimum et 50 000 € HT maximum ;***
- ***autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la mise en œuvre de ce marché à bons de commande ;***
- ***autorise le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

URBANISME - FONCIER

XII – CLASSEMENT EN VOIE COMMUNALE DE L'ALLEE RIVIERE EN LIMITE DE BERGERAC ET PRIGONRIEUX :

Michel Nio rappelle que par délibérations du Conseil Municipal de Bergerac du 25 juin 2009 et du Conseil Municipal de Prigonrieux du 1^{er} avril 2010, le lancement d'une enquête publique a été décidé en vue du classement en voie communale de l'Allée Rivière, chemin privé appartenant à la Fondation John Bost, sis en limite des communes de Bergerac et Prigonrieux.

L'assiette de l'emprise à classer est de 8 mètres, chaussée et accotements, répartie par moitié sur les deux communes de Prigonrieux et Bergerac. Une raquette de 180 m² environ en extrémité, située sur la commune de Prigonrieux, est également prévue pour permettre les demi-tours.

L'entretien et la remise en état de cette voie doivent être assurés par chacune des communes pour la partie qui la concerne, la limite étant situé dans l'axe de la voie.

L'enquête publique prescrite par arrêté municipal du 17 décembre 2010 s'est déroulée du 19 janvier au 2 février 2011, sur les communes de Bergerac et Prigonrieux.

Monsieur Michel Pierre, commissaire enquêteur, a émis un avis favorable au projet de classement, aucune observation n'ayant été formulée.

Par délibération du 29 mars 2011, la ville de Bergerac a délibéré en faveur du classement en voie communale de l'Allée Rivière.

Jean-Paul Goubie s'interroge sur le fait que Maître Bonneval soit le notaire de la ville dans cette opération.

Le Maire précise qu'il s'agit du choix de la ville de Bergerac, qui a conduit les démarches administratives pour ce classement.

Pascale Delabrousse-Mayoux souhaite connaître les modalités d'entretien de la voie entre Prigonrieux et Bergerac.

Le Maire indique que la route sera remise en état ; le point sera fait dans quelques années et la route devrait alors relever d'une gestion intercommunale.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le classement en voie communale de l'Allée Rivière, dans les conditions énoncées ci-dessus, l'ensemble des frais d'actes de géomètre, d'enquête publique et de notaire étant pris en charge par la Fondation John Bost ;

- désigne Maître Bonneval, notaire à Bergerac, pour rédiger l'acte notarié ;

- autorise le Maire à accomplir toutes les formalités administratives, notamment à signer l'acte notarié correspondant.

AFFAIRES GENERALES

XIII – CONVENTION POUR LA FOURNITURE DE REPAS A L'INSTITUT THERAPEUTIQUE EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE « LES MARRONNIERS » :

Catherine Clavel indique que l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) « Les Marronniers » a sollicité la ville pour la fourniture de repas aux enfants et encadrants de l'ITEP.

La ville a ainsi assuré la fabrication de 30 repas quotidiens du 19 au 22 avril 2011. La prise en charge de ces repas a été effectuée par le personnel de l'I.T.E.P. au restaurant d'enfants du bourg.

Il est proposé de fixer le prix du repas à 4,00 € (prix non soumis à la TVA).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention conclue avec l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) « Les Marronniers » pour la fourniture par la ville de 30 repas quotidiens du 19 au 22 avril 2011 ;

- fixe le prix du repas à 4,00 € ;

- autorise le Maire à accomplir les formalités administratives.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL (art. L. 2122-22 du CGCT) :

Par délibération en date du 4 avril 2008, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour exercer, au nom de la commune, un certain nombre d'attributions. Pour l'information des conseillers municipaux, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des actes qu'il a accomplis dans le cadre de cette délégation :

▪ Décision n° 2011-05 du 30 mars 2011 approuvant la réalisation d'une étude « diagnostic et évolution du marché non sédentaire » de la ville.

▪ Décision n° 2011-06 du 1er avril 2011 portant modification des tarifs du Centre de Loisirs.

▪ Décision n° 2011-07 du 5 avril 2011 approuvant la conclusion d'un avenant à un bail professionnel pour un local à l'hôtel d'entreprises.

▪ Décision n° 2011-08 du 8 avril 2011 décidant de la location à Laurent Fresier du logement de Peymilou à titre exceptionnel et transitoire.

▪ Décision en matière de droit de préemption urbain :

- Annick Rey – Le Bourg (réf. : AM 213)

- Christophe Gallego – 36 route de la Poule (réf. : ZL 177)

non bâti

bâti

Renonciation au D.P.U.

Renonciation au D.P.U.

A une interrogation de Jean-Claude Fonvieille, le Maire précise que la parcelle de terrain de Mme Rey est située entre la rue Jules Ferry et le stade. Jean-Claude Fonvieille juge utile de vérifier que le renoncement au DPU ne soit pas une erreur car il faut être vigilant dans ce secteur. Le Maire précise qu'il s'agit d'un échange de terrains mais que l'autre parcelle n'est pas mentionnée.

Jean-Claude Fonvieille souhaite connaître l'identité du cabinet retenu pour l'étude « diagnostic et évolution du marché non sédentaire » de la ville. Le Maire précise que le cabinet Calumet, spécialiste en la matière, réalise cette étude pour un montant de 4 000 € HT. Ce travail est conduit dans le cadre des projets d'accompagnement financés par le FISAC.

QUESTIONS DIVERSES :

Inventaire des éléments remarquables de paysage ou de patrimoine :

Le Maire informe que dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, le cabinet d'études Citadia a proposé de réaliser un inventaire au titre de la loi paysage. Il s'agit d'identifier et de localiser des éléments de paysage, de délimiter des immeubles et des sites à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique (ex : hangars à tabac, maisons de vignes, façade de maison, vue sur la Dordogne, ...).

L'objectif est de prendre en compte les richesses locales pour les faire connaître, les promouvoir et aussi assurer leur protection lors de tout aménagement ou travaux.

Les élus sont invités à transmettre en Mairie les éléments de paysage ou de patrimoine qu'ils jugent nécessaires de relever.

Calendrier :

Le Maire informe des prochains rendez-vous municipaux :

Lundi 2 mai 2011	16 H. 00	Réunion technique du comité de pilotage chargé de la révision du PLU.
Mardi 3 mai 2011	18 H. 00	Réunion du groupe de travail consacré aux rencontres de quartier.
Mardi 3 mai 2011	19 H. 00	Réunion consacrée au stationnement dans le centre-ville.
Dimanche 8 mai 2011		Cérémonies de commémoration de la victoire de 1945.
Lundi 9 mai 2011	16 H. 00	Réunion technique du comité de pilotage chargé de la révision du PLU.
Jeudi 12 mai 2011	18 H. 00 - 19 H. 30	Rencontre du quartier de Brousse, Monplaisir, Bosredon, Gravillac, Simondie, La Cardinolle, et Les Pinelles.
Vendredi 13 mai 2011	18 H. 00	Inauguration du lotissement des anciennes écoles.
Lundi 16 mai 2011	14 H. 00	Réunion du comité de pilotage chargé de la révision du PLU.
Mardi 17 mai 2011	18 H. 00 - 19 H. 30	Rencontre du quartier des Combes, du Clauzel, de La Galage, des Junies, de la route du stade, de la route de Pont Renon et de Libardie.
Mercredi 18 mai 2011	11 H. 45	Réception en Mairie de chefs d'entreprise de Charlemagne (Québec).
Jeudi 19 mai 2011	18 H. 00 - 19 H. 30	Rencontre du quartier du centre-ville, du Farnier, de la rue de la Résistance (jusqu'au carrefour avec la route des Nébouts) et de la rue Salvador Allende.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H. 30.
La parole est donnée à la salle.